

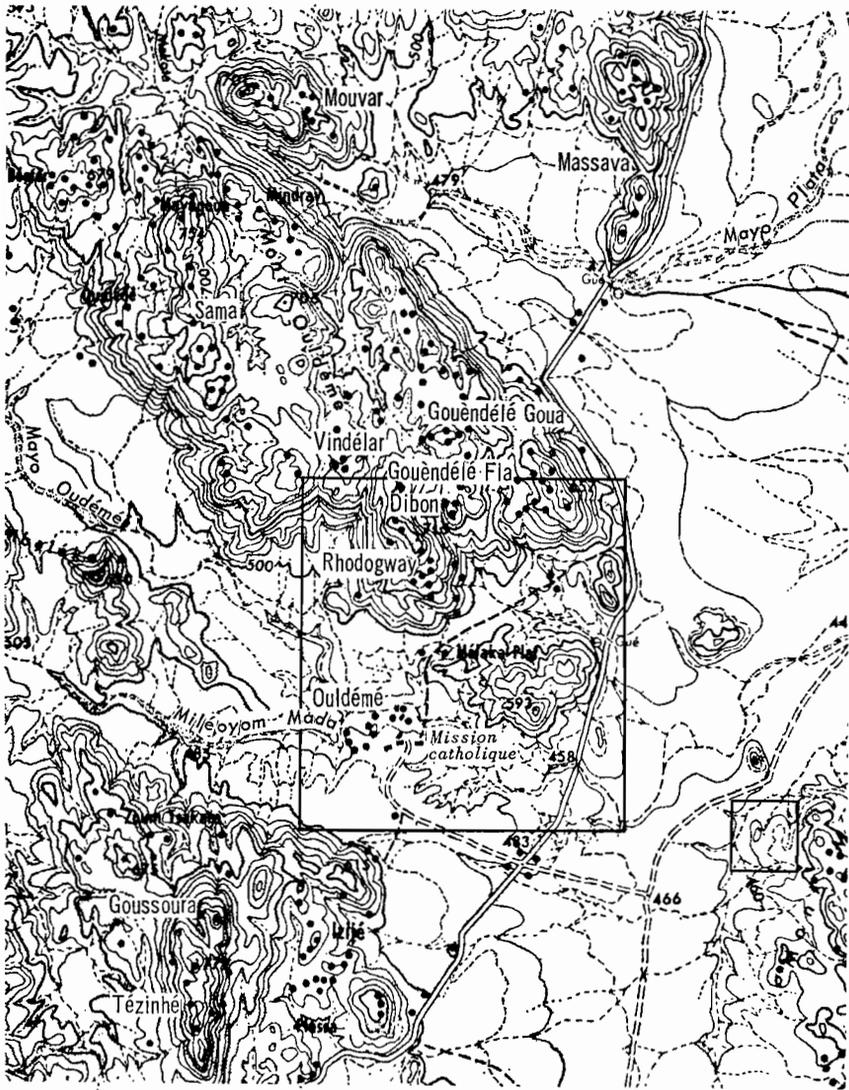
Des montagnards en bordure de plaine Hodogway (Cameroun du Nord)

Les caractères humains propres aux Monts du Mandara sont connus : fortes densités, populations réfugiées dans les montagnes par crainte des habitants de la plaine et souvent encore mal guéries du complexe d'insécurité dans lequel elles ont longtemps vécu, civilisation dite « paléonigritique », cloisonnement en de nombreuses ethnies, agriculture soignée et intensive, culture en terrasses. Ces traits présentent une intensité très forte dans la partie septentrionale de la montagne, et tout particulièrement à son extrémité nord-est qui s'avance en pointe dans la plaine occupée par les Mandara. Ce petit groupe d'agriculteurs est proche des montagnards par ses origines, mais il est organisé en royaume et islamisé depuis deux siècles ; ses villages qui encerclent étroitement les massifs, mettaient en situation d'assiégés les montagnards de cette zone qui le considérèrent longtemps comme leur ennemi héréditaire.

Le peuplement de la montagne se fractionne ici en plusieurs ethnies de faible importance. L'une des plus petites est celle des Ouldémé dont les effectifs sont de l'ordre de 6 500 unités. Ils occupent (cf. Fig. 43) un unique massif, *bra*¹, qui fait partie de la bordure orientale de la montagne, à 15 km au sud de Mora ; massif bien individualisé de 6 km sur 2, aux flancs raides, dominant la plaine de plus de deux cents mètres. Sur ses parties hautes s'éparpillent les habitations, ou *rhay*, formant un vaste village-nébulose presque totalement invisible de la plaine. Autour de ce massif, les Ouldémé étendent leur emprise agricole sur des terres plus basses et moins accidentées, totalement inhabitées jusqu'en 1955, qu'ils désignent sous le terme d'*aligé*² ; à l'est, c'est la plaine

1. Terme ouldémé ayant un sens fort et complexe. Il signifie à la fois « montagne » et « zone habitée » ou « village ». Il s'applique à l'ensemble du massif ouldémé : *bra Ouldám*, et à chacune de ses subdivisions : *bra Hodogway*. Par extension, il désigne les villes et les villages de plaine : *bra Maroua*.

2. Sens inverse de *bra* ; signifie « plaine » (dans une acception très large) et « zone non habitée ».



0 1 2 3 km

Extrait de la carte au 1/50 000^e de l'I.G.N.

FIG. 43. — Situation de Hodogway.

proprement dite : les Ouldémé ne la cultivent que sur une largeur de 1 à 2 km car les trois villages mandara de Jilvé, Warba et Goudouba sont très proches ; sur les trois autres côtés, ce sont deux larges vallées qui pénètrent profondément dans la masse montagneuse à laquelle elles se raccordent insensiblement au nord-ouest.

Les Ouldémé disposent d'un territoire d'un seul tenant, aux limites précises, d'une superficie de 34 km². La densité est de 191 hab./km², chiffre considérable étant donné la faible valeur culturelle de la plupart des sols et l'abondance des surfaces rocheuses. Elle était encore plus forte autrefois, car c'est seulement depuis quelques dizaines d'années que la pacification a permis l'occupation continue et stable de la plaine et l'utilisation des *no man's lands* qui les séparaient de certains de leurs voisins. Il y a ainsi très longtemps que le problème de l'insuffisance d'espace vital se pose avec acuité aux Ouldémé : la tradition rapporte comment, voici plus de cent ans, le point de saturation ayant été dépassé, ils durent exterminer l'un de leurs propres clans, par trop prolifique, afin de récupérer ses terres.

Les Ouldémé présentent donc d'une façon particulièrement accusée les traits spécifiques des montagnards de cette région ; leur faiblesse numérique leur faisait redouter non seulement les habitants de la plaine mais leurs voisins montagnards, et ils sont restés particulièrement repliés sur eux-mêmes et conservateurs. Aussi est-ce chez eux que nous avons choisi d'observer une collectivité rurale et son terroir, celle de Hodogway. Elle compte près de trois cents habitants, installés à l'extrémité sud-est du massif.

A travers cet exemple, nous chercherons d'abord de quelle façon l'insertion multiséculaire des Ouldémé dans un cadre montagneux a marqué leur genre de vie et leur mentalité, puis nous montrerons comment les très fortes densités humaines et l'insuffisance de terres les ont conduits à se donner des institutions foncières originales. Il s'agit là en effet de deux aspects particulièrement caractéristiques des habitants des Monts du Mandara.

Mais les montagnards ne sont plus aujourd'hui confinés dans leurs massifs-refuges. Ils s'ouvrent sur la plaine, et cette ouverture les fait sortir d'une longue stagnation, remettant en cause les anciens équilibres. Dans une dernière partie, nous décrirons les modalités de ce mouvement de descente tel qu'il est vécu par la communauté de Hodogway.

L'OULDÉMÉ ET LA MONTAGNE

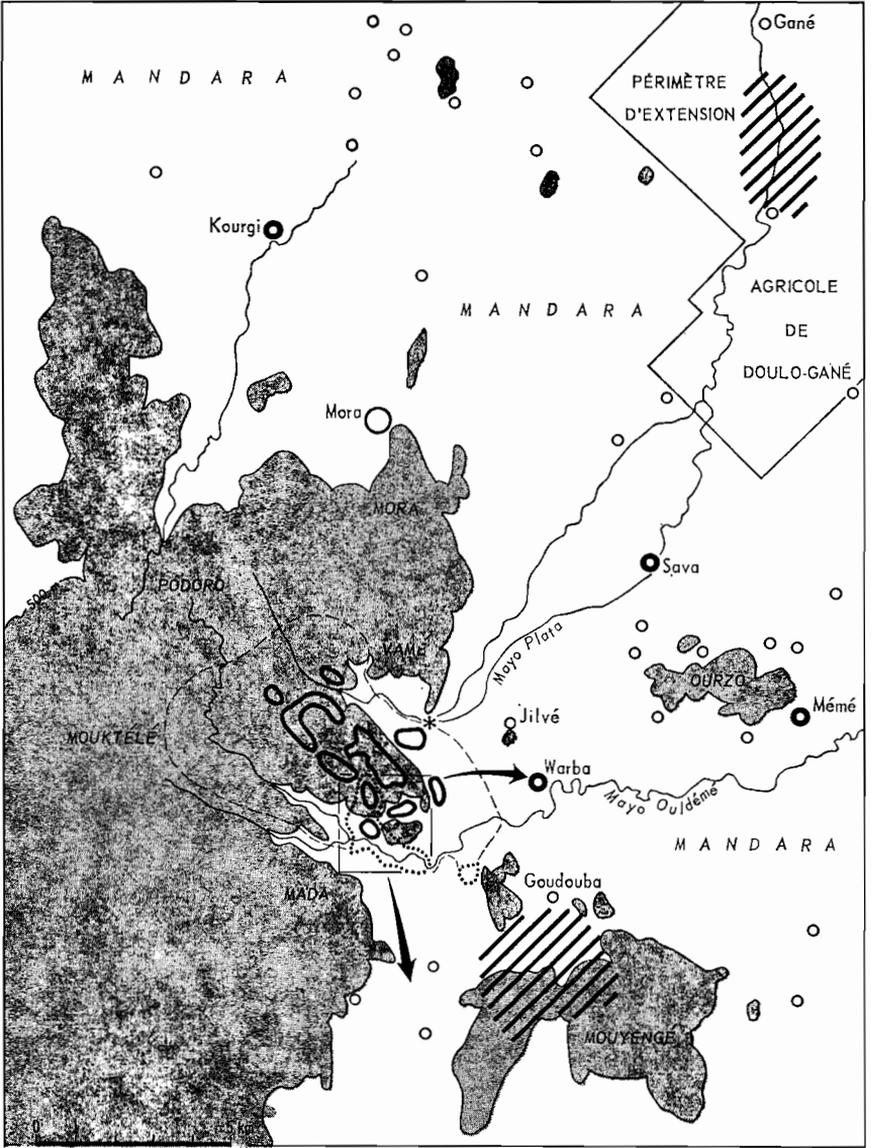
L'Ouldémé ne redoute plus aujourd'hui les razzias ni les chasseurs d'esclaves, et la montagne a perdu pour lui son caractère de refuge. Pourtant il reste étonnamment fidèle à son habitat traditionnel perché sur les hauteurs, ceci malgré les invites répétées de l'Administration et malgré l'intérêt pratique que représenterait pour lui une installation en plaine. C'est qu'une vie commune plusieurs fois séculaire a développé de solides attaches entre l'homme et le milieu montagnard. L'étude de Hodogway permettra de préciser la nature de ces liens.

Hodogway, comme chacune des petites communautés villageoises ouldémé, dispose d'un terroir bien défini s'étendant à la fois sur *bra*,

au sommet duquel sont construites les habitations, et sur la partie d'*aligé* qui lui fait suite (cf. Fig. 44). Le secteur montagneux de Hodogway couvre 30 ha, environ le quart de la superficie du terroir. Ce sont des versants raides, dont la pente dépasse par endroit 30 degrés, qui s'élèvent presque d'un seul jet jusqu'à un petit plateau allongé, large d'une cinquantaine de mètres, qui culmine à 715 m, soit 215 m au-dessus de la plaine. Le massif est ici formé de granites et d'anatexites décomposés en arènes ou affleurant directement. Partout abondent les rochers, gros blocs entassés, vastes dalles, pierres dressées, qui contribuent, avec la raideur des pentes, à donner au paysage un aspect chaotique, accidenté, et beaucoup plus montagneux que ne le laisserait supposer la faiblesse des dénivellations. Les versants et le plateau sommital sont entièrement remodelés par la construction de petits murets de pierres sèches séparant d'étroites terrasses qui épousent les courbes de niveau. *Aligé* est constitué essentiellement par un secteur de la vallée du Mayo Ouldémé ; remblayée par une terrasse colluvio-alluviale qui descend en pente douce de la base du massif jusqu'au *mayo*¹, elle offre des sols légers à dominante sableuse ; une étroite bande d'alluvions récentes le long du *mayo* porte les seuls sols véritablement fertiles du terroir. *Aligé* s'étend en outre sur une partie de la butte qui précède le massif, et sur un petit secteur excentrique situé plus loin en plaine.

L'ensemble du terroir est intégralement cultivé chaque année ; seuls sont abandonnés définitivement quelques secteurs particulièrement médiocres représentant environ 10 % de la superficie totale, situés aussi bien en montagne qu'en plaine. Le sorgho, associé aux haricots et à quelques autres plantes à sauce, est la culture presque unique de la montagne ; sur *aligé*, où il représente encore les deux tiers des surfaces exploitées, il se mêle à des champs d'arachide et à quelques parcelles de voandzou (*Voandzia subterranea*) et de souchet (*Cyperus esculentus*), alternant avec ces trois cultures suivant un rythme de rotation variable. Entre ces deux milieux physiquement si contrastés, il n'y a donc pas de différence fondamentale sur le plan agricole. On trouve partout la même intensité, les mêmes soins attentifs. La fumure est plus importante en montagne du fait de la proximité des habitations, et les rendements du mil y sont dans l'ensemble supérieurs ; l'agriculture sur *aligé* est en revanche plus savante car les sols y sont plus variés : en fonction de leur texture et de leur richesse en matière organique, le paysan choisit ses variétés de mil, décide des emplacements de l'arachide et du voandzou et du rythme de leur rotation avec le sorgho. Le rôle d'*aligé* est donc essentiel pour la production agricole, plus encore que celui de *bra* car sa superficie est plus grande. Pour l'Ouldémé, la saison des cultures est celle où il faut descendre travailler en plaine, et c'est d'ailleurs dans la vallée, au pied du massif, que doit être accompli le plus important des rites qui, chaque année, précèdent les semailles.

1. Terme fulfuldé désignant un cours d'eau.



F.B.V. - E.P.H.E.

- | | |
|--|---|
|  Zone montagneuse et inselbergs |  Habitat ouldémé traditionnel |
|  Plaine |  Habitat ouldémé récent |
|  Limite du territoire ouldémé |  Migrations de manœuvres agricoles |
|  Limite du terroir de hodogway |  Zone d'immigration ouldémé |
|  Village de plaine |  Principaux villages mandara |
|  * Marché de Mayo Plata |  accueillant des émigrants ouldémé |

FIG. 44. — Le pays Ouldémé et ses rapports avec la plaine.

Ce n'est donc pas sur le plan agricole que se situe l'importance de la montagne. *Bra*, c'est tout d'abord le lieu où l'on habite. Les trois quartiers traditionnels de Hodogway se trouvent l'un sur la crête, les deux autres sur deux petits replats situés légèrement en contrebas. Cette position ne répond pas seulement à une ancienne nécessité de sécurité (cf. Ph. 32) ; habiter haut, c'est être « près du ciel », c'est dominer, et les altitudes respectives des villages, des quartiers et des habitations expriment des hiérarchies sociales. Les deux villages qui coiffent les deux plus hauts sommets du pays Ouldémé, Meuré et Hodogway, appartiennent tous deux à un clan éminent, celui dont les ancêtres furent les premiers occupants du massif. A Hodogway, les trois lignages qui occupent l'étroit plateau sommital sont prééminents par rapport aux deux lignages des quartiers inférieurs ; c'est sur ce plateau qu'habitent les devins-guérisseurs, et c'est exactement en son point culminant qu'est construit le *rhay* du vieux chef religieux qui préside aux cérémonies rituelles les plus importantes du village.

Ainsi, les structures sociales ouldémé sont étroitement liées à la situation géographique ; elles sont même souvent dans sa dépendance. Car pour les Ouldémé, le fait d'habiter ensemble crée des liens plus forts encore que le fait de descendre d'un même ancêtre. L'unité tout à fait remarquable de l'ethnie, pourtant composée d'une quarantaine de groupes d'origines différentes, tient pour une large part à leur vie commune sur un même massif. Sur chacun des petits *bra* où se regroupe une communauté villageoise, la cohésion est encore plus grande ; les interdits de mariage apparaissent bientôt entre tous ses habitants, car en participant ensemble aux mêmes sacrifices, ils deviennent « comme des frères ». A Hodogway, un lignage d'une origine différente est ainsi complètement incorporé aux quatre autres et des exemples semblables peuvent être découverts dans la plupart des autres villages.

Le mode de vie des Ouldémé est profondément marqué par cet habitat de montagne et les moindres détails du paysage témoignent de cette symbiose entre une humanité parfaitement adaptée au milieu montagnard et un milieu montagnard totalement humanisé. Les terrasses ont transformé le massif entier en une gigantesque construction humaine ; la mise en valeur intégrale de ces pentes raides et caillouteuses qui chaque année se couvrent de très beaux sorghos, est le fruit d'un travail remarquablement adapté au milieu. Les rochers eux-mêmes font intimement partie de l'univers de l'Ouldémé et sont intégrés à sa vie. « Nos rochers nous ont apprivoisés », disait un vieillard ; et de fait, rochers et pierres ont de multiples usages (cf. Ph. 33 et 34). Sur les grands rochers plats, ils font sécher leurs récoltes de feuilles de tabac et de légumes, d'arachide et surtout de mil qui y reste entassé pendant deux ou trois mois sous la protection d'épines, dans de petits enclos de pierres. C'est là qu'ensuite le mil est battu. C'est sur des rochers que les gens se reposent, se regroupent pour bavarder et viennent dormir pendant les nuits chaudes de la saison sèche. Les multiples petits sentiers

qui escaladent le massif empruntent le plus possible les dalles rocheuses que les passages incessants ont fini par user. Les pierres sont le matériau essentiel de la construction du *rhay* ; elles servent de meules pour écraser le mil, d'enclume et d'outils pour toutes sortes de travaux : pour décaper les peaux avant le tannage, pour écraser le tabac, pour broyer les fibres destinées à tresser les cordes. De sa naissance à sa mort, l'Ouldémé vit au contact de la pierre et la coutume vient consacrer et sacrifier cette intimité : c'est sur une pierre plate que sa mère l'a mis au monde et c'est entouré de sept pierres (de six, s'il s'agit d'une femme) qu'il reposera dans la tombe, elle-même creusée dans de la roche tendre et fermée par une dalle que le vieillard précautionneux prépare à l'avance. Pour présider aux sacrifices domestiques, le chef de famille s'assied sur une pierre placée près de l'entrée de son *rhay*, appelée « la pierre du sacrifice » ; dans son grenier de mil, il a mis quelques cailloux porte-bonheur grâce auxquels le grain ne s'épuisera pas. Pour l'Ouldémé, le rocher est devenu une présence vivante et amie, essentielle à sa vie ; c'est là sans doute une des raisons profondes de son attachement à *bra*, comme l'exprime si bien cette plainte d'une jeune fille de Hodogway : « Pourquoi veut-on nous faire descendre en plaine ? Ici, nous connaissons nos rochers et nos rochers nous connaissent. »¹

Enfin, pour l'Ouldémé, *bra* est le lieu où il entre en contact avec les puissances surnaturelles. Sa vie religieuse, privée ou publique, les cérémonies rituelles, les fêtes, les enterrements se déroulent presque toujours en montagne, près des habitations et des sommets. Sur le terroir de Hodogway, une vingtaine de lieux font l'objet d'un culte : rochers dressés, arbres, sources ; dix-sept sont situés sur *bra*, et sept sur la crête ; certains de ces lieux ont pour origine un événement, survenu dans un passé plus ou moins lointain : tel point d'eau où deux jeunes filles se noyèrent, tel arbre poussé à l'endroit où un couple incestueux avait été mis à mort, telle place où une femme n'arrivait pas à accoucher. *Bra* est chargé d'histoire, et d'une histoire bien souvent enrichie et transformée par des mythes.

L'ethnie Ouldémé s'est forgée sur la montagne. Sa vision du monde, son système de valeurs, ses structures sociales, son genre de vie, ses rapports avec l'au-delà et même son vocabulaire sont en référence avec ce milieu. Celui qui le quitte doit rompre avec une partie de lui-même, et c'est ce que beaucoup n'acceptent pas.

LE SYSTÈME FONCIER OULDÉMÉ

La plupart des montagnards de la région connaissent — et ont connu encore davantage dans le passé — une « faim de terre » due à une extrême

1. Ces renseignements nous ont été communiqués par le Frère Pierre Provoost, de Mayo Ouldémé.

surcharge démographique. Cette pénurie d'espace vital se manifeste dans le paysage par de multiples traits : une utilisation permanente de la totalité des superficies cultivables, des habitations aux cases minuscules et serrées les unes contre les autres, des pistes à peine visibles tant elles sont étroites. En outre, elle a posé avec acuité le problème de la répartition des terres entre individus et entre communautés villageoises et déterminé l'élaboration de véritables « systèmes fonciers » assez divers dans le détail suivant les ethnies, mais toujours radicalement différents de ce que l'on trouve en plaine.

Le système foncier ouldémé est resté purement traditionnel : à part quelques modifications superficielles, telles que le paiement en monnaie remplaçant le paiement en nature, il ne doit rien à des apports extérieurs ni aux transformations récentes.

Les mécanismes fonciers.

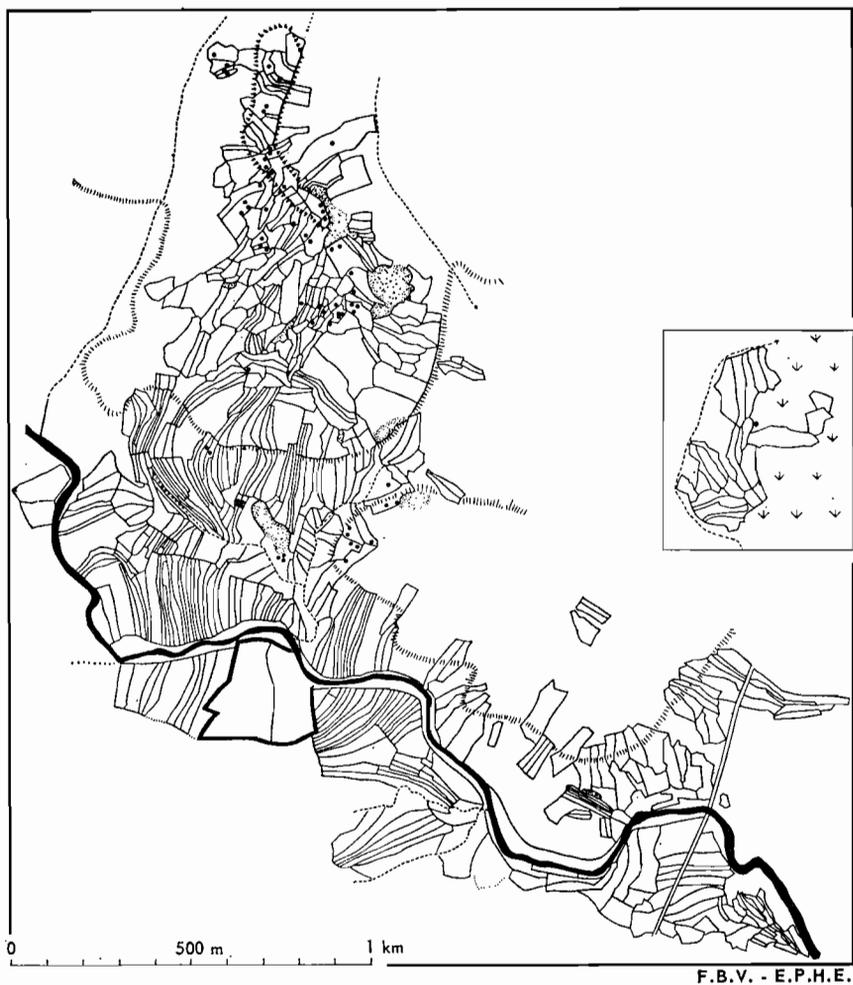
Le terroir de Hodogway est intégralement divisé en parcelles foncières délimitées avec précision par des bornes. Leur taille, très variable, est en moyenne de 23 ares. Elles sont allongées dans le sens de la pente, en montagne comme en plaine, prenant même souvent une forme de lanières de 3 ou 4 m de large sur parfois plus de 100 m de long (cf. Fig. 45 et Ph. 35).

Ces parcelles sont réparties essentiellement entre les chefs d'exploitation de Hodogway, qui peuvent à leur gré les cultiver ou non, s'opposer à leur utilisation par un autre exploitant ou en céder l'usage temporairement, les transmettre à leurs héritiers ou les vendre. Il s'agit donc bien d'un droit de propriété. Cette appropriation privée dans un système rigoureusement traditionnel est une des caractéristiques du droit foncier des montagnards de cette région.

A l'origine, les droits de propriété sur les champs ont été acquis par défrichements. Aujourd'hui, ils le sont par héritage ou par achat.

Chaque propriétaire lègue ses terres à tous ses fils, ou, s'il n'en a pas, à ses parents les plus proches. Le dessin parcellaire en lanières étroites résulte des partages successifs au cours des générations, partages toujours effectués dans le sens de la pente afin de tenir compte de la valeur des sols, qui varie fréquemment en fonction de la situation topographique, et d'aboutir à des parts égales non seulement en surface mais en valeur.

On peut également acquérir une terre par l'achat et les droits sont alors absolument les mêmes que sur une parcelle héritée. Les ventes sont réglées avec précision par la coutume et accompagnées de rites qui prouvent leur caractère extrêmement ancien. Le rite le plus important est la remise par l'acheteur, au témoin principal du vendeur, d'une houe, appelée la « houe-limite » ; autrefois très grande et forgée spécialement pour l'occasion, elle est aujourd'hui d'un format ordinaire ; après cette remise, obligatoire à la fin de toute vente (sauf si elle est



-  Limite du plateau sommital
-  Base des massifs
-  Surfaces rocheuses : dalles, affleurements, éboulis
-  Mayo intermittent
-  Mayo permanent
-  Brousse non appropriée
-  Habitation
-  Mission catholique, poste agricole, dispensaire

FIG. 45. — Parcellaire foncier de Hodogway.

conclue entre proches parents), le vendeur n'a plus la possibilité de se rétracter et de reprendre son champ.

Les ventes sont d'un usage courant chez les Ouldémé. Autrefois payée en nature — chèvres, tabac, vêtements —, la parcelle se règle

maintenant en numéraire, pour 2 000 à 15 000 francs suivant sa taille et la valeur de son sol. Les acheteurs sont ceux qui n'ont reçu que peu de terres en héritage ou dont la famille augmente ; les vendeurs sont des exploitants sans fils qui, en vieillissant, liquident peu à peu leurs champs, ou des paysans qui ont un besoin pressant d'argent.

Les terres sont dans leur majorité cultivées directement par leur propriétaire mais ceux-ci peuvent aussi les céder temporairement, selon quatre formules : la location, le prêt, le gage et l'échange. En 1965, à Hodogway, la distribution était la suivante :

Faire-valoir direct	77,5 %	des parcelles exploitées
Location	14,5 %	—
Prêt	4 %	—
Gage	2 %	—
Échange	2 %	—

La location annuelle est la formule la plus courante. Le loyer s'élève pour une parcelle à quelques centaines de francs ; on loue aussi bien à son propre frère qu'à un membre d'un autre lignage ou d'un autre clan. Le prêt, plus rare, est réalisé surtout en faveur d'exploitants dans la gêne : malades, vieilles femmes. Le gage permet au propriétaire de se faire prêter une somme d'argent importante ; il laisse à son créancier l'usage d'une de ses parcelles jusqu'au remboursement de sa dette. Enfin, l'échange peut être réalisé entre deux propriétaires pour des raisons de commodité réciproque.

Circulation et répartition des terres.

Lorsqu'un habitant de Hodogway vend ou cède temporairement une de ses parcelles, il le fait par ordre de préférence : à un habitant de Hodogway membre de son lignage ; à un habitant de Hodogway d'un lignage différent du sien ; à un habitant de l'un des deux villages contigus à Hodogway, Vandelar ou Dibon, qui appartiennent l'un et l'autre à des clans différents de celui de Hodogway.

Il ne peut vendre une terre aux habitants des autres villages oudémé. Il ne peut non plus leur en louer ou leur en prêter, à moins de circonstances exceptionnelles.

La possibilité de cessions foncières entre les habitants de villages limitrophes apporte la souplesse nécessaire pour rétablir entre eux l'équilibre qu'une évolution divergente aurait pu rompre, car elle permet à l'un d'empiéter sur l'autre en se présentant surtout comme acheteur ou comme locataire. Les rapports entre Hodogway et le village voisin, Dibon, illustrent précisément cette situation. Dibon, village particulièrement ouvert, dont un nombre appréciable d'habitants ont émigré et qui a su, quand c'était possible, étendre largement en plaine son territoire, souffre moins que Hodogway du manque de

terre. Ses habitants s'intéressent donc moins que ceux de Hodogway aux terres, d'ailleurs assez médiocres, situées à leur contact ; ils les leur vendent peu à peu ou les leur laissent en location.

La majorité, sinon des locations, du moins des ventes intervillageoises ont lieu dans la zone de contact entre les deux espaces villageois. Au cœur du terroir, on tend à les éviter. Il en résulte une répartition des terres en secteurs villageois assez bien tranchés (cf. Fig. 46). Le terroir de Hodogway apparaît avec netteté sur le parcellaire de propriété où les champs appartenant à ses habitants forment un bloc compact, si l'on excepte le petit secteur excentrique de Dado. Les imbrications sont beaucoup plus nombreuses en plaine qu'en montagne.

Mais c'est à l'intérieur de la collectivité villageoise que se réalisent la plupart des transactions foncières. Elles permettent, à chaque instant, famille par famille, lignage par lignage, l'ajustement entre le nombre des travailleurs et la taille des exploitations.

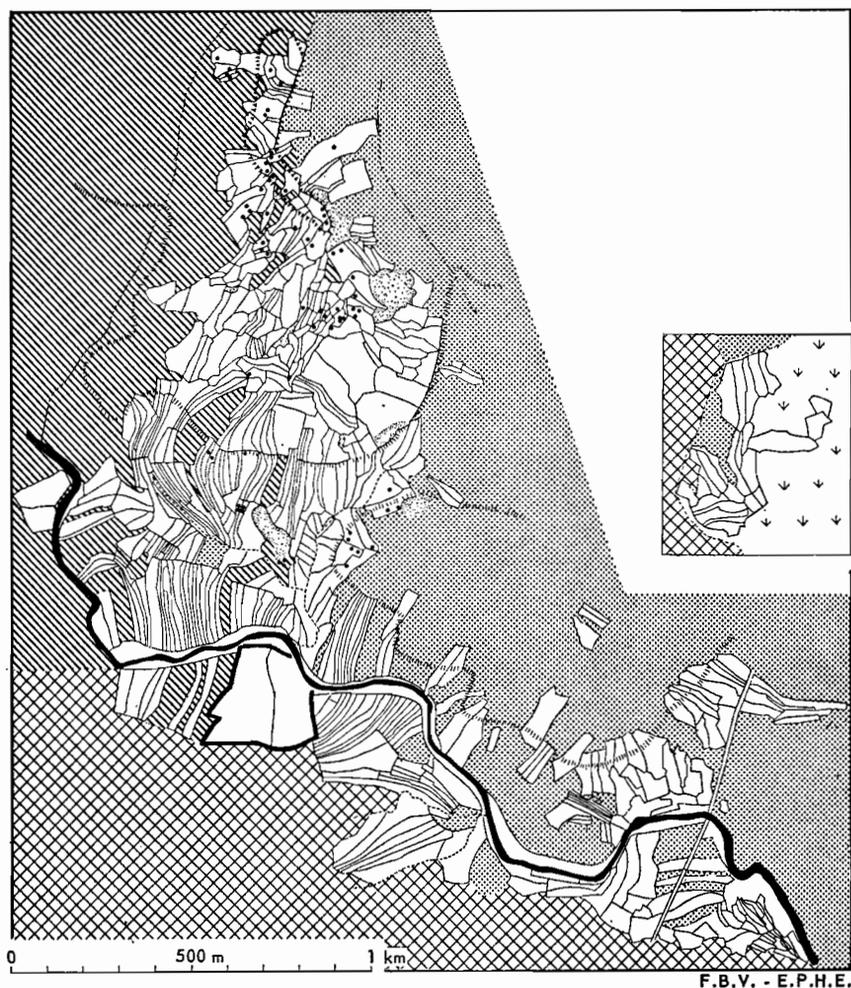
Les habitants de Hodogway se groupent en cinq lignages appartenant au même clan auxquels s'ajoutent trois familles d' « étrangers » originaires de Dibon et de Vandelar. Dans l'ensemble, la population ouldémé fait preuve d'un fort dynamisme démographique, mais ce comportement est évidemment variable au niveau de chaque petit groupe lignager. A Hodogway, l'examen des généalogies et l'enquête auprès des habitants indiquent clairement des tendances inverses dans deux lignages : progression rapide au cours des deux dernières générations des Zalaka, et au contraire régression des Gégem. Le comportement sur le plan foncier de ces deux groupes est tout à fait dissemblable et ces différences se répercutent dans le statut foncier de leurs exploitations ainsi que le montrent les chiffres suivants :

Statut foncier des exploitations.

Lignages	Superficies exploitées (%)			Surfaces moyennes par actif (en ares)
	Héritées	Achetées*	Non appropriées	
Tandav	46	16	38	72
Jéké	35	18	47	67
Jigmi Maya	46	18	36	82,7
Gégem	67	14	19	88,7
Zalaka	39	35	26	76,3
MOYENNE ..	47	23	30	78

* Il s'agit des parcelles achetées par l'exploitant lui-même ou par son père.

Les Gégem exploitent dans une forte proportion des terres reçues en héritage ; 67 % contre 35 à 46 % pour les 4 autres lignages ; ils vendent plus de terres qu'ils n'en achètent, ils en donnent davantage en location qu'ils n'en reçoivent. Les Zalaka ont dû compenser leur



-  Terres de Vandelar
-  Terres de Dibon
-  Terres de Mada
-  Terres de hodogway

FIG. 46. — Répartition des terres par village.

croissance accélérée en achetant un grand nombre de parcelles : 35 % des terres qu'ils exploitent sont achetées (depuis une génération) contre 14 à 18 % chez les autres groupes. Le petit lignage des Jéké se distingue par l'importance de ses locations : le développement tout récent d'une de ses familles en est la cause.

Dans un premier temps, une famille qui s'agrandit se fait céder



FIG. 47. — Répartition des terres par lignage. Un exemple : les terres des Gégem.

temporairement des terres, par location le plus souvent ; puis elle cherche très rapidement à en acquérir définitivement. Locations et achats tendent à égaliser les parts de chacun ; les surfaces moyennes exploitées par actif et par lignage sont finalement assez proches les unes des autres.

Le parcellaire par propriété indique l'imbrication, sur toute l'étendue du terroir, des terres des cinq lignages, le plus souvent par groupes de parcelles (cf. Fig. 47). Cette répartition est le résultat des trois processus d'acquisition : défrichements, héritages et achats. Au fur et à mesure que le village pouvait gagner sur *aligé*, des représentants des cinq lignages participaient aux défrichements ; puis les partages successoraux ont

morcelé la plupart des unités initiales de défrichement, et les ventes ont multiplié les imbrications.

Le système foncier ouldémé favorise la constitution d'exploitations petites et autonomes. Elles comptent en moyenne 5,5 personnes dont 3,5 actives, et correspondent généralement à un ménage et ses enfants non mariés. A moins d'être fils unique, le jeune homme acquiert le plus souvent son indépendance lorsqu'il se marie ; il se construit son *rhay* et reçoit de son père, en toute propriété, la part de terres qui lui revient ; il cherche alors fréquemment à agrandir son exploitation, par location gage et achat, de façon à la rendre viable. Le nombre des champs par exploitation peut être supérieur à vingt, mais il se situe en général entre dix et quinze ; chaque exploitant s'efforce d'en avoir quelques-uns en montagne, les plus convoités, et de répartir les autres dans les différents secteurs de plaine de façon à pallier les irrégularités locales du climat.

Cet individualisme donne toutes leurs chances aux éléments les plus sains et les plus dynamiques du village. Il est donc, lui aussi, propice à l'utilisation maximum des forces de travail. Il conduit à des différenciations entre riches — toutes proportions gardées — et pauvres ; différenciations qui, si elles n'apparaissent guère à l'observation superficielle, n'en sont pas moins très marquées.

Système foncier et société ouldémé.

C'est le surpeuplement qui, en imposant la culture permanente et totale de tout l'espace disponible, a dû conduire tout naturellement à l'appropriation privée par consolidation des droits d'usage. C'est lui aussi qui a rendu nécessaire cette souplesse que nous venons d'observer dans les transferts des droits d'usage et de propriété, de façon à permettre une adaptation constante des surfaces exploitées aux forces de travail. Ainsi, le système foncier permet d'éviter les situations par trop conflictuelles. Certes, chaque année éclate une série de petits litiges et l'insignifiance même des motifs de discorde prouve l'acuité du problème : une borne a été déplacée de vingt centimètres, quelques épis en bordure de parcelle ont été récoltés par le voisin... Toutefois, tous ces différends sont facilement réglés et les relations sur ce plan entre les individus et entre les groupes sont dans l'ensemble remarquablement pacifiques.

Mais on peut se demander si cette tension démographique n'a pas joué de façon exclusive dans l'élaboration du système foncier, au point d'éliminer toute autre influence. En effet ce système, qui paraît si étrangement familier à l'observateur européen et si différent de ce que l'on rencontre ordinairement en Afrique traditionnelle, semble être en contradiction avec bien des aspects de la société ouldémé.

Ainsi, la terre, propriété privée que l'on peut aliéner comme n'importe quel bien matériel, paraît avoir été vidée ici de toute signification religieuse ; or les Ouldémé ont un sens aigu du sacré, comme en témoigne

l'abondance de leurs rites et particulièrement des rites agraires qui accompagnent toute leur activité agricole. D'autre part on trouve des ventes entre clans, des imbrications inter-lignagères, des locations payantes entre frères, comme si les relations familiales entraient peu en ligne de compte, alors qu'elles retentissent profondément dans tous les autres domaines de leur vie. Enfin l'individualisme qui caractérise l'exploitation agricole et qui paraît présider au jeu des mécanismes fonciers, semble mal aller de pair avec tout un aspect de la mentalité ouldémé. Le droit foncier s'est-il construit en marge de la société et existe-t-il deux domaines distincts, l'un individualiste et non religieux, concernant la répartition des terres, l'autre, collectif et religieux, attaché à toutes les autres activités ?

En fait, le régime foncier est étroitement lié à la réalité sociale et religieuse dans laquelle il s'insère et profondément marqué par elle.

Les solidarités familiales se manifestent sans équivoque au moment de la vente d'une terre. Certes, les ventes entre clans différents sont possibles, mais le vendeur doit d'abord proposer son champ aux membres de son lignage, puis à ceux de son village — donc de son clan — ; une vente ne peut se conclure qu'avec l'accord des proches parents qui doivent obligatoirement y participer comme témoins ; elle se réalise non pas entre les deux individus, mais entre leurs deux familles.

D'autre part, les conceptions religieuses jouent un rôle décisif dans le mécanisme des transferts fonciers. Nous avons vu que le territoire ouldémé formait un ensemble d'un seul tenant ; un individu ne peut vendre ou même louer une parcelle aux ressortissants d'une ethnie voisine, que si elle se trouve à la limite du territoire ouldémé, de façon à éviter toute imbrication inter-ethnique. Nous avons vu d'autre part que la coutume interdisait les ventes et cessions temporaires inter-villageoises sauf entre villages limitrophes. Ainsi, aux deux niveaux, ethnique et villageois, on cherche à maintenir une correspondance entre la collectivité et l'espace qu'elle exploite. La raison paraît en être d'ordre religieux. Chaque année, la communauté ouldémé, par ses rites, sollicite l'appui des puissances surnaturelles pour qu'elles rendent féconds les travaux des hommes sur leurs champs. Ces rites agraires sont toujours accompagnés de journées de repos auxquelles tous les Ouldémé doivent participer sous peine de « briser la montagne ». La présence de cultivateurs non ouldémé ne participant pas à ces rites romprait l'harmonie établie. Au niveau de chaque village, l'association plus précise entre la petite collectivité villageoise et ses divinités protectrices implique également, quoique avec moins de rigueur, une certaine unité de son terroir. Cette cohésion du terroir correspond à la cohésion de la société villageoise. Le régime foncier traduit et matérialise un aspect essentiel de la société ouldémé, la force de la communauté résidentielle.

Quant à l'individualisme qui caractérise le jeu des mécanismes fonciers, il correspond à une tendance très forte du tempérament des Ouldémé. Ils ont vécu pendant des siècles dans la hantise de l'esclavage ;

cette situation difficile a renforcé le sens de la solidarité de groupe, mais en même temps elle a exacerbé le goût de l'indépendance et de la liberté ; les deux dispositions coexistent chez eux. Quand ils sont en présence de forces qui les dépassent, en particulier dans leur vie religieuse, les solidarités familiales et ethniques sont vécues intensément ; en revanche leur vie d'exploitant et de propriétaire foncier est surtout marquée par l'individualisme.

Les rapports fonciers, loin d'être en marge de la société, sont en cohérence avec elle. L'univers ouldémé formait un tout bien structuré et fermé sur lui-même. Mais aujourd'hui, ce monde s'ouvre sur la plaine, il est pénétré d'influences extérieures qui viennent bouleverser les anciens équilibres et remettre en cause, de proche en proche, toute la société.

LA DESCENTE EN PLAINE

Depuis longtemps, la montagne ne suffit plus à nourrir l'Ouldémé, et il doit en descendre pour se procurer des ressources supplémentaires. Mais il trouve une plaine déjà bien peuplée : la densité du canton de Warba, limitrophe du pays Ouldémé, atteint 60 hab./km² ; de plus, les Mandara cultivent maintenant le coton, adoptent la charrue, leurs besoins en terres s'accroissent ; leur capacité d'accueil est donc faible, du moins à proximité des massifs.

La « descente en plaine » des Ouldémé (cf. Fig. 44, p. 216), qui revêt de multiples aspects, est étroitement conditionnée par cette présence ; leurs possibilités d'extension s'en trouvent limitées, mais toutes sortes de contacts se sont établis entre les deux groupes ethniques depuis qu'ils vivent en bonne intelligence.

L'extension en plaine du territoire ouldémé.

La mise en valeur du pourtour immédiat du massif est extrêmement ancienne : sur quelques centaines de mètres, les Ouldémé savaient qu'ils pouvaient instantanément se replier en montagne en cas d'alerte. Très ancienne, aussi, est l'occupation des vallées situées au nord et à l'ouest, au contact d'ethnies avec lesquelles ils entretenaient de bons rapports. En revanche, l'extension des terroirs villageois vers le sud et vers l'est a été retardée par l'hostilité permanente qui les opposait aux Mada et aux Mandara.

Au sud, la rive gauche du *mayo* Ouldémé était déjà « du temps des guerres » intégralement exploitée chaque année ; mais la rive droite leur était disputée par les Mada ; ils n'y travaillaient qu'en postant un guetteur pour prévenir d'une attaque éventuelle et devaient, certaines années, renoncer à la cultiver. A l'est, la plaine n'a été défrichée qu'entre 1900 et 1930, encore en période d'insécurité : au début, seuls les hommes partaient y travailler, en groupes et armés.

Ainsi, avant même que la paix n'ait été définitivement instaurée dans la région, les Ouldémé cultivaient la plaine sur plus d'un kilomètre et leur territoire avait à peu près acquis ses dimensions actuelles. La pacification a permis l'exploitation régulière et complète des secteurs qui n'étaient auparavant cultivés que furtivement et épisodiquement, ainsi que l'utilisation des *no man's lands* ; mais toute extension notable en plaine était déjà devenue impossible du fait de la présence des agriculteurs mandara.

Les locations de champs en dehors du canton ouldémé.

Le territoire ouldémé est maintenant érigé en canton et ses limites sont stabilisées. Mais, trop à l'étroit, beaucoup de paysans cherchent à louer des champs dans les cantons limitrophes moins surpeuplés.

En 1965, 10 exploitants de Hodogway sur 55 ont pris ainsi en location 20 parcelles dont 9 appartenant à des Mandara de Warba et de Goudouba, et 11 à des Mada. Les locations dans ces zones encore très denses sont difficiles à trouver. Ce sont les cultivateurs les plus ouverts, les plus évolués, ceux qui ont des « amis » mandara ou mada, qui réussissent à en obtenir. Ils payent dans l'ensemble des loyers plus élevés que chez eux, mais ils trouvent des terres meilleures et des parcelles plus vastes. Souvent, ces mêmes cultivateurs laissent en location certaines de leurs propres parcelles, les plus médiocres, à des parents ou voisins.

D'autres locations commencent à apparaître ; il en existait deux cas à Hodogway en 1965, cinq en 1967. L'Ouldémé loue non plus à proximité de chez lui, mais nettement plus loin à 30 ou 40 km, au-delà des cantons mandara à forte densité. Il peut alors trouver un vaste champ pour un loyer très réduit, ou même gratuitement. Il n'est évidemment plus question, comme précédemment, d'aller le cultiver de chez lui dans la journée. Un ou deux membres de la famille, généralement le chef d'exploitation, lui-même accompagné éventuellement d'une de ses femmes, s'installe pendant toute la saison des pluies à proximité du champ loué, tandis que les autres membres s'occupent de l'exploitation de montagne, où tout le monde se regroupe aussitôt la récolte faite.

Le travail en plaine comme manœuvre agricole.

En saison des pluies, l'embauche de montagnards par les habitants de la plaine est entrée dans les mœurs. C'est grâce à cette main-d'œuvre, fluide mais toujours présente, que les Mandara ont pu développer leur production de coton et c'est grâce à cet appoint monétaire que les montagnards échappent à la hantise de la soudure. Les Ouldémé peuvent facilement s'embaucher pour une journée dans les villages mandara des environs ou chez certains notables mada possesseurs de grosses exploitations au pied de leurs massifs. Ils profitent d'abord des journées de

repos rituel pendant lesquelles ils ne peuvent travailler à leurs propres champs, puis du ralentissement des travaux agricoles qui se produit chez eux dès la fin du mois de juillet, alors que les binages et la récolte du coton, le repiquage du mil de saison sèche réclament encore en plaine une abondante main-d'œuvre. En 1965, un adulte était nourri et payé 50 à 120 F pour une journée de travail complète — ce tarif variant suivant la plus ou moins grande proximité des massifs, réservoirs de main-d'œuvre, et baissant légèrement en fin de saison.

A Hodogway, au cours de la saison des pluies 1965, 56 travailleurs sur les 185 actifs du village, dont 30 hommes et 26 femmes, sont allés s'embaucher chez les Mandara ou chez les Mada, accomplissant au total 233 journées de travail ; ils venaient de 30 exploitations sur les 55 du village. Ce travail est donc devenu un complément de ressources normal pour la majorité des exploitants. Ceux qui, à Hodogway, n'y ont pas participé sont les gens âgés ou malades et les exploitants les plus riches qui réservent tous leurs efforts pour cultiver leurs propres terres.

Très différent est le travail comme manœuvre de saison sèche. Il concerne exclusivement les hommes. Plus difficile à trouver, il se pratique surtout dans les villes, notamment à Maroua, où l'on cherche à s'embaucher comme domestique, comme porteur d'eau, comme débardeur, et les absences durent plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Mais le chômage sévit en saison sèche dans les villes du Cameroun du Nord, du fait de l'afflux de cette main-d'œuvre, et bien des montagnards sont obligés de rentrer très vite chez eux, la bourse vide.

L'émigration.

En louant des terres chez les Mandara ou les Mada, en allant s'embaucher chez eux comme manœuvre, l'habitant de Hodogway conserve son *rhay*, son exploitation, son mode de vie. Ces deux procédés lui permettent d'augmenter un peu ses ressources tout en continuant à vivre chez lui. Mais en l'habituant à sortir de son milieu, en lui permettant de multiplier ses contacts avec les habitants de la plaine et d'apprendre leur langue, ils le préparent psychologiquement et matériellement à émigrer. Les locations lointaines et les travaux de saison sèche en ville l'entraînent d'ailleurs déjà à des migrations saisonnières qui peuvent être une étape avant une migration définitive que le surpeuplement et la croissance démographique imposeront inéluctablement à plus ou moins brève échéance à une part importante de la population. Les Ouldémé, très attachés à leur montagne et à leurs coutumes, s'attardent davantage à ces formules transitoires, mais on observe déjà chez eux depuis plusieurs années un petit courant d'émigration.

En 1965, Hodogway comptait dix familles émigrées ; quatre étaient allées s'installer dans le massif de Mouyengé, deux dans les villages mandara de Warba et de Goudouba, quatre sur le périmètre d'extension agricole de Doulo-Gané spécialement aménagé par l'Administration

depuis 1960 pour accueillir les montagnards ; cinq familles étaient parties pour avoir davantage de terre à cultiver, mais les cinq autres avaient quitté le village parce qu'elles y avaient des dettes ou en raison de mésententes avec leurs parents.

L'émigration, à Hodogway comme dans tout le massif ouldémé, commence seulement à sortir d'un premier stade où elle concernait surtout des individus sociaux ou paresseux pour être également le fait d'agriculteurs sérieux à la recherche de terres. Dans ce premier stade, les émigrants s'installaient chez d'autres montagnards (c'est le cas à Hodogway de quatre émigrants sur dix) ou dans les villages mandara très proches (Warba, Jilvé, Goudouba, Mémé). Quelques individus allaient tenter leur chance en ville (Maroua, Fort-Lamy ou même Kano). Aujourd'hui, ceux qui partent vont là où ils savent trouver facilement des terres : dans les villages mandara plus éloignés (Kourgi, Sava) et, de plus en plus, sur le casier de Doulo-Gané.

La descente de l'habitat en piedmont.

La descente des habitations sur les piedmonts est, pour l'ensemble des Monts du Mandara, le changement le plus spectaculaire. L'habitat montagnard traditionnel se situait sur les parties hautes et escarpées des massifs ; en l'espace d'une dizaine d'années, à la suite de sollicitations plus ou moins impératives de la part de l'Administration, ces sites ont été en partie abandonnés, et de nombreuses concessions se pressent maintenant sur les piedmonts, autrefois totalement vides.

Là encore, les Ouldémé se montrent retardataires par rapport à leurs voisins et le mouvement n'est qu'amorcé : trois villages seulement sur onze ont consenti, et encore très partiellement, à cette descente. C'est le cas de Hodogway dont quinze *rhay* sont venus s'installer au pied du massif.

Sur le plan agricole, ces descentes n'ont apporté à Hodogway aucun changement. Déjà du haut de leur montagne, les villageois exploitaient de façon intensive toute la zone de plaine dont ils disposaient. En descendant, les quinze familles n'ont rien changé à leur exploitation et ont presque toutes gardé leurs parcelles de montagne qui restent les plus prisées parce que les plus fertiles. Mais si ce léger glissement n'a rien transformé, il n'en serait pas de même dans le cas d'une descente massive, car la fertilité de la montagne tient pour une bonne part à la présence d'hommes et d'animaux et à la fumure qu'ils apportent ; leur départ mettrait en cause la qualité des sols et les conditions d'exploitation de la montagne ; chez les ethnies voisines, les installations en piedmont, lorsqu'elles ont pris un caractère de masse, ont presque toujours été suivies de l'abandon des champs de montagne ; une telle éventualité ne peut être envisagée actuellement chez les Ouldémé, avec leur surcharge démographique, et c'est ce qui explique également leur réticence à descendre.

Si faible soit-il, le mouvement ouldémé de descente en piedmont est intéressant, car il concerne des paysans encore profondément attachés à leur milieu et à leur genre de vie, capables de remettre en question certaines de leurs coutumes. Ainsi les quinze *rhay* situés au pied de Hodogway ne se sont pas groupés par lignage comme c'est la règle en montagne, et plusieurs ont été construits sur un plan différent du modèle classique. Tout en restant lui-même, l'Ouldémé installé en piedmont est ouvert et accessible au changement.

Les échanges avec la plaine : les marchés.

Depuis de longues années, les Ouldémé ont un marché fort animé, chaque samedi, à Mayo Plata, au pied de leur massif. C'est avant tout un lieu de rencontre, de dégustation de bière de mil, de consommation de viandes grillées ; mais son rôle économique n'est pas négligeable et tend, de façon régulière, à se développer.

Tous les commerçants sont des Mandara, qui viennent de Mora ou de Mémé ; ils apportent des produits de plaine et des objets importés : mil, viande, poisson séché, vêtements, etc. Pour les acheter, les Ouldémé descendent de chez eux avec leurs surplus — tabac, haricots, voandzou —, avec des produits de cueillette (fruits du tamarinier) ou d'artisanat (plateaux en vannerie), ou avec l'argent qui leur reste de leur dernière vente d'arachide.

Depuis quelques années en effet, les Ouldémé ont considérablement accru leur production d'arachide, précisément pour pouvoir subvenir à leurs nouveaux besoins que la présence de ces marchandises mises chaque semaine à leur portée tend à développer ; de plus, il est devenu impératif pour eux d'acheter des vêtements, le port des cache-sexe traditionnels en peau de chèvre étant maintenant interdit par l'Administration. Quoique beaucoup témoignent encore d'un profond mépris pour l'argent, celui-ci a pénétré dans leur vie et a déjà commencé à transformer leurs institutions et leur mentalité.

*

L'Ouldémé est placé entre deux mondes, celui de la montagne et celui de la plaine. Encore très fortement enraciné dans le premier, il est désormais tourné vers le second. De nouvelles aspirations apparaissent ; déjà, certains mouvements de descente ne sont plus seulement dictés par des nécessités matérielles : ils sont pour quelques-uns un moyen de sortir du monde clos et archaïque de leurs pères dans lequel ils ne se sentent plus tout à fait à l'aise. Cet appel de la plaine ne pourra qu'être de plus en plus entendu, car c'est l'appel de la civilisation moderne, à laquelle ils ne sauraient échapper. Peu à peu s'effacera la civilisation de *bra* et les Ouldémé cesseront de vénérer la puissance protectrice du rocher ancestral qui pendant des siècles leur a permis de subsister.

études rurales

revue trimestrielle
d'histoire, géographie, sociologie
et économie des campagnes

N° 37-38-39

Janvier-Septembre 1970

Sommaire

TERROIRS AFRICAINS ET MALGACHES

- P. PÉLISSIER et G. SAUTTER. Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). 7
- E. BERNUS. Espace géographique et champs sociaux chez les Touareg Illabakan (République du Niger). 46
- H. BARRAL. Utilisation de l'espace et peuplement autour de la mare de Bangao (Haute-Volta). 65
- Ch. PRADEAU. Kokolibou (Haute-Volta) ou le pays Dagari à travers un terroir. 85
- A. LERICOLLAIS. La détérioration d'un terroir : Sob, en pays Sérèr (Sénégal). 113
- P. T. ROUAMBA. Terroirs en pays Mossi : à propos de Yaoghin (Haute-Volta). 129
- J.-P. LAHUEC. Une communauté évolutive mossi : Zaongho (Haute-Volta). 150

(Suite au verso.)

J.-P. GILG. Culture commerciale et discipline agraire : Dobadéné (Tchad).	173
J. BOULET. Un terroir de montagne en pays Mafa : Magoumaz (Cameroun du Nord).	198
A. HALLAIRE. Des montagnards en bordure de plaine : Hodogway (Cameroun du Nord).	212
J. HURAUULT. L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké.	232
L. STETKIEWICZ. Genèse et devenir d'un terroir surpeuplé : Kansérégé (Rwanda).	257
A. SCHWARTZ. Un terroir forestier de l'Ouest ivoirien : Ziombli. Analyse socio-économique.	266
M. AUGÉ. Tradition et conservatisme. Essai de lecture d'un terroir. Pays Alladian (Basse Côte-d'Ivoire).	281
J. CHAMPAUD. Mom (Cameroun) ou le refus de l'agriculture de plantation.	299
B. GUILLOT. Structures agraires koukouya (Congo-Brazzaville).	312
J. BONNEMAISON. Des riziculteurs d'altitude : Tsarahonenana, village de l'Ankaratra (Madagascar).	326
J.-P. RAISON. Paysage rural et démographie : Leimavo (nord du Betsileo, Madagascar).	345
M. BIED-CHARRETON. Contrastes naturels et diversité agraire aux environs de Betafo (Madagascar).	378
J.-Y. MARCHAL. Un exemple de colonisation agricole à Madagascar : Antanety-Ambohidava (sous-préfecture de Betafo).	397
M. DELENNE. Terroirs en gestation dans le Moyen-Ouest malgache.	410
J. WURTZ. Évolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar).	449
G. REMY. L'étude d'un terroir en zone soudanienne : l'exemple de Donsin (Haute-Volta).	480
Cl. SURROCA. Plantations spéculatives et cultures vivrières en pays Agni (Côte-d'Ivoire). Méthodes d'enquête en milieu forestier.	501

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Collections documentaires sur l'Afrique Noire

531

TABLE DES ILLUSTRATIONS

551

Collaborateurs du présent fascicule :

- P. PÉLISSIER, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris-Nanterre.
- G. SAUTTER, Directeur d'études à l'E.P.H.E., VI^e Section, Paris.
- E. BERNUS, Maître de recherches principal à l'O.R.S.T.O.M., Paris.
- H. BARRAL, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.
- Ch. PRADEAU, Professeur agrégé de géographie, Agen.
- A. LERICOLLAIS, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Dakar.
- P. T. ROUAMBA, Ambassadeur de Haute-Volta auprès des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation des Nations-Unies, Washington.
- J.-P. LAHUEC, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.
- J.-P. GILG, Chef de travaux à l'E.P.H.E., VI^e Section, Paris.
- J. BOULET, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.
- A. HALLAIRE, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.
- J. HURAUULT, Ingénieur en Chef Géographe, Institut Géographique National, Paris.
- L. STETKIEWICZ, Licenciée ès lettres, E.P.H.E., VI^e Section, Paris.
- A. SCHWARTZ, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Abidjan.
- M. AUGÉ, Agrégé de l'Université, Directeur de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.
- J. CHAMPAUD, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.
- B. GUILLOT, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Brazzaville.
- J. BONNEMAISON, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Nouméa.
- J.-P. RAISON, Agrégé de l'Université, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.
- M. BIED-CHARRETON, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.
- J.-Y. MARCHAL, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.
- M. DELENNE, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.
- J. WURTZ, Chargée de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.
- G. REMY, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.
- Cl. SURROCA, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.